

---

**Apiculteur, apicultrice :**  
Personne qui élève des abeilles.

**Cadre :**  
Petite charpente rectangulaire (généralement en bois) à l'intérieur de laquelle on retrouve une couche de cire où les abeilles construisent plusieurs alvéoles afin d'y produire des abeilles et du miel (contenu à l'intérieur de la hausse).

**Hausse :**  
Boîte rectangulaire (généralement en bois) dans laquelle on retrouve des cadres (9 ou 10) servant à la production d'abeilles et de miel.

**Hausse à couvain :**  
Hausse située à la base de la ruche et qui contient l'ensemble des œufs, des larves et des nymphes des abeilles.

**Inventaire :**  
Consiste à dénombrer le nombre de ruches.

**Inspection :**  
Consiste à visualiser l'état des ruches afin de déterminer la viabilité des abeilles.

**Miel :**  
Substance sucrée, sirupeuse et parfumée élaborée par les abeilles à partir du nectar des fleurs ou de miellat.

**Nucléi (« ruchettes ») :**  
Colonies nouvellement formées en cours de saison de production à l'aide d'une nouvelle reine, de quelques cadres à couvain et d'abeilles provenant de ruches en production.

Les nucléis peuvent être formés de 3 à 5 cadres de couvain avec abeilles adhérentes et reine et sont traités différemment des ruches, tel que décrit à la section 13,2 de la présente procédure.

**Plantes mellifères :**  
Végétaux dont les fleurs produisent le nectar que les abeilles utilisent pour élaborer le miel, notamment les végétaux cultivés suivants :

- les plantes potagères
- les légumineuses
- les arbres fruitiers et
- les cultures fruitières

**Rendement probable :**  
Le rendement probable est le rendement qui est considéré comme étant celui le plus susceptible d'être obtenu par un apiculteur pour une récolte compte tenu d'un historique de rendements. Il est déterminé en suivant la méthode du calcul des rendements probables individuels décrite dans la procédure générale et il est exprimé en kilogrammes de miel par ruche. Cependant, certaines particularités quant à la détermination du rendement probable pour l'année 2004, soit la 1<sup>re</sup> année d'implantation de la protection individuelle ainsi que pour les années subséquentes, sont apportées à la section 13,2.

**Rendement total assurable :**  
Le rendement total assurable pour le sous-groupe Miel est le produit du nombre de ruches admissibles (incluant les nucléis définis à la section 13,2), multiplié par le rendement probable de l'adhérent. Il est exprimé en kilogrammes.

**Valeur assurable :**  
Le montant de la valeur assurable est le produit du rendement total assurable multiplié par le prix unitaire choisi par l'adhérent. Il est exprimé en dollars.

**Ruche :**  
Ensemble de hausses abritant une colonie d'abeilles accompagnée d'une reine en production.

**Rucher :**  
Site à proximité de plantes mellifères où l'on retrouve des ruches. Souvent utilisé pour désigner la totalité des ruches que possède un apiculteur.

Caveau :

Site d'entreposage des ruches **et/ou des nucléis** pour l'hiver.

N.B. : Certains apiculteurs entreposent aussi leurs ruches sur un site extérieur.

**Transvasement :**

**Le transvasement est une technique consistant à transférer les abeilles d'un contenant à un autre. Par exemple, c'est l'action de transférer les cadres d'abeilles d'un petit contenant (ruchette) dans un grand contenant (ruche). Le transvasement est aussi effectué afin de transférer les abeilles adultes d'une ruche infectée dans une ruche constituée de matériel neuf ou désinfecté, afin d'éliminer la principale source d'infection soit les cadres de couvain.**